

Le 17 JUIN 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT HENT MEUR DU 29 JUIN AU
06 JUILLET 2026 DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Hent Meur du 29 juin au 06 juillet 2026, pour permettre des travaux de raccordement électrique au droit du n° 1 bis.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par des panneaux B15/C18, du 29 juin au 06 juillet 2026, Hent Meur, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise LE DU de Châtelaudren-Plouagat, qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen,
- L'entreprise LE DU.

Le maire
Gildas HERVÉ

Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Olivier PICART

